



Soutien à Kai Terada, contre la répression anti-syndicale dans l'Éducation : rassemblement devant le palais de Justice Mardi 11 Octobre à 18h00

Dimanche 4 septembre, Kai Terada, co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 et enseignant au lycée Jolliot-Curie de Nanterre (92), s'est vu notifier par le rectorat une suspension de 4 mois. Mercredi 7 septembre, il était convoqué au rectorat de Versailles, qui lui indiquait son intention d'engager une mutation dans l'intérêt du service sous 10 à 15 jours. Pourtant, le dossier administratif était vide, et le rectorat lui-même indiquait qu'il n'avait commis aucune faute grave justifiant d'engager une procédure disciplinaire.

Il s'agit manifestement d'un nouveau cas de répression anti-syndicale. Le motif avancé par le rectorat de "ramener la sérénité" dans l'établissement est jugé totalement irrecevable par les collègues de Kai, très mobilisé·es depuis le début de l'affaire. Ils et elles étaient d'ailleurs nombreux·ses en grève dès le 5 septembre et rassemblé·es devant le rectorat de Versailles jeudi 8 septembre pour le soutenir. En revanche, Kai est bel et bien un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années : c'est cela qui a motivé l'administration à engager des poursuites contre lui.

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et y compris dans les établissements scolaires. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen·e·s. dont les cas les plus emblématiques ont été ceux du lycée de Melle (79) et du lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63). Nos organisations s'étaient fortement mobilisées pour soutenir les collègues.

La répression contre Kai Terada s'inscrit également dans une vague de procédures de mutations "dans l'intérêt du service", en réalité des opérations de répressions anti-syndicales déguisées. Celles-ci, facilitées par la loi de transformation de la Fonction publique de 2018, sont devenues un outil, pour la hiérarchie administrative, pour se débarrasser à peu de frais des enseignant·es syndicalistes, sans procédure contradictoire. C'est bien souvent le "climat" de l'école ou de l'établissement qui est invoqué de manière abusive.

Cette vague de répression se poursuit donc avec Ndiaye. Elle doit cesser définitivement : les droits syndicaux, le droit de grève et de manifestation ne doivent en aucun cas être entravés. Nos organisations exigent que Kai Terada soit rétabli immédiatement dans ses fonctions et que le motif de la suspension lui soit communiqué. Elles dénoncent cette tentative d'intimidation contre l'exercice du droit syndical.

C'est pourquoi nos organisations appellent l'ensemble des personnels à participer Mardi 11 Octobre à un rassemblement devant le Palais de Justice à 18h00.

Elles appellent à faire de ce rassemblement une initiative majeure contre la répression dans l'Éducation nationale.